[Imputation budgétaire] [Donnée 2] Donnée 3 [Donnée 4]



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### Ministère de [...]

#### Arrêté n° [...]

#### portant reclassement

### Le [La] ministre [...],

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le [...];

(\*STATUT PARTICULIER DU CORPS/EF AUQUEL APPARTIENT L'INTÉRESSÉ(E)\*)

Vu le décret n° [...] en date du [...], (\*TEXTE DESIGNANT LES NOUVELLES DISPOSITIONS DE CARRIERE\*)

## Arrêt[e]:

Article 1er

[M. / Mme] [Nom] [Prénom], affecté[e] au sein de : [affectation administrative] - [affectation opérationnelle], bénéficie d'un reclassement dans les conditions suivantes :

- Date d'effet : [...]

- Corps : [...] - Grade : [...] - Spécialité : [...]

- Echelon: [...]

- Ancienneté conservée dans l'échelon : [...]

- Bonification d'ancienneté : [...]

- Echelle lettre : [...] - Chevron : [...]

- Ancienneté conservée dans le chevron : [...]

- Indice brut : [...]

- Indice majoré de carrière : [...] - Indice majoré de rémunération : [...]

- Indice de pension civile : [...]

Article 2

L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3

[Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de l'exécution du présent arrêté.]

# Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :
Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :
[Fonction],
[Prénom + NOM]